

Intitulé de la formation **Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux** Initial personnel opérateur

Domaine Environnement, qualité, santé et sécurité au travail Version 02/2026

Éligible CPF Non ☒ Oui ☐



Objectifs

Objectif de la formation

Depuis le 1^{er} janvier 2018, toute personne intervenant à proximité des réseaux doit disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

Cette réglementation vise à renforcer la sécurité du personnel et à limiter les risques de dommages sur les réseaux.

L'AIPR est délivrée par l'employeur aux personnes concernées par cette autorisation. Elle est assortie d'une obligation de compétences.

Pour délivrer l'autorisation, l'employeur doit s'assurer des compétences des salariés amenés à intervenir à proximité des réseaux. L'acquisition ou la validation de ces prérequis peut s'effectuer par l'intermédiaire d'une formation spécifique.

Source : application de l'article R.554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié.

Objectifs pédagogiques (Être capable de...)

- Appliquer le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Opérateur,
- Identifier les différents réseaux,
- Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés,
- Travailler en équipe et en sécurité à proximité de réseaux.



Durée : 1 j de formation
soit **7h par stagiaire**

Modalité : Présentiel

Effectif : De 1 à 10 personnes



Accessibilité Pour les personnes en situation de handicap, en amont de la formation, nous contacter afin de déterminer les aménagements à adapter.



Public concerné

- Personnels chargés de conduire des engins à proximité de réseaux enterrés ou aériens ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT sous la direction de l'exécutant de travaux (conducteurs d'engins de chantier, conducteurs de nacelles, grues, pompes à béton..., suiveurs, canalisateurs, ouvriers en travaux publics)



Prérequis et niveau d'entrée

- Avoir une expérience en tant que conducteur d'engins et suiveur,
- Maîtrise de la langue français (lecture et compréhension) et de l'environnement Windows pour passage de l'épreuve d'examen de compétences en ligne.



Moyens et méthodes pédagogiques

- En début de formation, le formateur validera les attentes de chaque bénéficiaire pour une adaptation éventuelle,
- Formation en salle sous forme d'exposé, illustrations, reportages photographiques et



Évaluation

De la satisfaction du module par le stagiaire

- Questionnaire écrit

Des acquis du stagiaire

Type d'évaluation :

- QCM en ligne

Programme de formation

- entraînement au passage du QCM AIPR Opérateur,
- Moyens techniques PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia,
- Un livret de formation AIPR Opérateur.

L'examen final est réalisé sur la base de 30 questions à choix multiples, aléatoires et individuelles. Les épreuves d'examen se déroulent sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MTES via Internet

Score minimal pour réussir à l'examen Opérateur : 36 points sur 60 points maximum.

La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Opérateur) ou d'une Attestation d'échec si examen non réussi.

Examen qui sera réalisé sous surveillance.

Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans.

Présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour passer l'examen.



Qualité et profil de l'animateur

- Animateur spécialisé intervenant pour le compte de CAMPUS XII^e AVENUE
- Centre agréé sous le numéro 492.



Sanction de la formation

- **Attestation de compétences** relative à l'Intervention à Proximité des Réseaux (réussite ou échec) permettant à l'employeur de délivrer ou pas l'A.I.P.R. Opérateur.
- **Taux de réussite : 2024 : 94.59 % / 2025 : 50.89/60.**



Contenu de formation

THEORIE DE 6 HEURES

- Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
- Etude de l'organisation d'un chantier
- Les procédures de Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT – DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens
- La cartographie, le marquage-piquetage
- Lecture des repérages et affleurant
- Les risques liés aux atteintes des réseaux
- Les protections collectives et individuelles
- Les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident
- La règle des 4A (Arrêter, Alerter, Aménager, Accueillir)

EXAMEN FINAL D'1 HEURE

- Evaluation finale via le QCM de la plateforme nationale d'examen QCM-AIPR du MTES

Contact formation

Lionel DÉLÉRIS – 05 65 75 56 99 – l.deleris@campus12avenue.fr
 Anne JEANJEAN – 05 65 59 59 03 – a.jeanjean@campus12avenue.fr
 Céline LONGUET – 05 65 75 56 77 – c.longuet@campus12avenue.fr
 Chrystelle PERROT – 05 65 75 56 64 – c.perrot@campus12avenue.fr

Grands-comptes
 Secteur du Sud Aveyron
 Secteur du Nord et centre Aveyron
 Secteur Ouest Aveyron

